

Nieul sur Mer le 03 12 2019

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le

Samedi 25 janvier 2020 à 10h

Salle de La Coubre de l'espace Michel Crépeau.

Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, une seconde Assemblée Générale aurait lieu dans le même local 30 minutes plus tard.

ORDRE DU JOUR : *Rapport moral*
Rapport d'activités
Rapport financier
Budget prévisionnel, rapport du Conseil de Surveillance
Présentation des candidats du Conseil d'Administration
(Renouvellement du tiers sortant)
Questions diverses

L'Assemblée Générale est un temps fort de la vie de votre Association et la présence des adhérents est largement souhaitée pour déterminer les orientations futures.

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible à cette date, vous avez la capacité de vous faire représenter, un adhérent peut disposer de deux pouvoirs (imprimé joint).

Article VII des statuts : seuls les membres actifs ont le droit de voter : chaque membre a droit à une voix.

Article V des statuts : il est institué une commission de contrôle d'un ou deux membres, pris en dehors du Conseil d'Administration parmi les adhérents. Cette commission aura pour mission de vérifier que la gestion et la comptabilité respectent la réglementation légale.

Règlement intérieur : pour être éligible au Conseil d'Administration, il faut être à jour de sa cotisation au moins deux mois avant la date de l'Assemblée Générale.

Si vous souhaitez être membre du Conseil d'Administration, vous devez remplir le formulaire joint, à retourner impérativement avant le 24 décembre 2019.

A l'issue de l'Assemblée Générale nous nous retrouverons autour d'un apéritif.

Il sera suivi d'un buffet froid, ouvert à tous nos adhérents et à leur conjoint non adhérent. Merci de vous inscrire au repas avec le bulletin joint, ou par courriel, au plus tard le 15 janvier 2020.

Cordialement,

Le Président, Michel FILET